

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

Compte-rendu du conseil municipal
du 28 septembre 2015

PERSONNEL COMMUNAL REGLEMENT INTERIEUR HYGIENE ET SECURITE

Monsieur Le maire rappelle les obligations de la collectivité territoriale en matière de prévention des accidents et maladies dans l'exercice des fonctions et de la maîtrise des risques professionnels.

Parmi ces obligations figure l'approbation d'un règlement intérieur, validé par le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ce règlement a pour objet de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Monsieur Le maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce règlement intérieur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Vu **la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu **la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu **le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2012-170 du 3 février 2012** relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il convient de valider le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité

Considérant que ce dit règlement rentrera en vigueur après avis du CHSCT

DECIDE

- de valider ce règlement intérieur concernant l'hygiène et la sécurité
- de faire appliquer le règlement
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tout document en rapport à la fonction d'hygiène et de sécurité

TRAVAUX

Le maire informe les membres du conseil municipal des devis reçus de l'entreprise Bourgogne Travaux Public concernant différents travaux à réaliser sur la commune

- Pose caniveau routier
- Nettoyage fossé
- Réfection chemin lieu dit Les Planches
- Création d'un bateau face au cimetière

PANNEAUX SIGNALISATION POINTS D'EAU

Le service départemental d'incendie et de secours a réalisé le listing des points d'eau recensés sur notre commune, en nous précisant qu'il est nécessaire de signaler ces points d'eau par des panneaux réglementés.

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal décide de faire réaliser ces panneaux par S'IMAGE SARL pour un montant de 878 euros

CHAUDIERE SALLE DES FETES

Le Maire informe les membres du conseil que la chaudière de la salle des fêtes est hors d'usage (foyer percé – émission de gaz dans la salle). Plusieurs devis sont demandés pour la remplacer (Gaz ou Fuel)

ASSAINISSEMENT de l'impasse du Couvent et la route de Jaugenay

L'étude de faisabilité en cours, fait apparaître plusieurs difficultés.

Route de Jaugenay : l'espace entre la RD 200 et les habitations est totalement utilisé par 4 réseaux (eau, gaz, éclairage public EDF et téléphone) donc seule possibilité, tranchée sur la route avec tous les frais supplémentaires que cela provoque. Egalement, les habitations étant en contrebas, chaque propriétaire devra avoir recours à une pompe de relevage ... Autre possibilité, réseau en parallèle du canal : distance habitation/canal importante (de 13 à 70 m), et un élagage très important sera nécessaire.

Impasse du Couvent : le réseau pourrait soit être implanté le long de la route, soit entre la propriété de monsieur ESPERAT et les jardins des habitations. Un poste de relevage est à prévoir soit le long du canal, soit en contrebas de la propriété de Monsieur et Madame CHEVALIER.

Plusieurs possibilités, donc, avec chacune des inconvénients. Les différents choix seront exposés aux propriétaires de l'ensemble des maisons raccordables avant de décider qu'elle solution est la mieux adaptée.

ECOLE

Rentrée le mardi 1^{er} septembre : 30 enfants dont 15 filles et 15 garçons
17 enfants en maternelle (56,66% de l'effectif) avec 6 entrées cette année en petite section
13 enfants en primaire (43,33% de l'effectif) avec 1 entrée en CE1 et 1 en CE2

Activités pédagogiques complémentaires (APC : 1 h/semaine) :
Lundi et jeudi de 15 h 15 à 15 h 45 au lieu d'1 h le jeudi comme l'an dernier

Aide aux devoirs : lundi, mardi (1 sur 2) et jeudi de 15 h 30 à 16 h
6 enfants en bénéficient

Garderie :
Modification des horaires : 7 h 15 à 18 h 15
8 à 14 enfants la fréquentent

Cantine :
25 à 27 enfants y prennent leur déjeuner sauf le mercredi : 17 enfants

Nouvelles activités scolaires

27 enfants inscrits
1 mardi sur 2 de 15 h 15 à 16 h 45 soit 18 mardis pour l'année scolaire 2015-2016
Activités : éveil musical, danse jazz et africaine, expression corporelle, randonnée, basket, pétanque, tennis de table, football, peinture, poterie, cuisine, travaux manuels comme un atelier de pâte à sel, contes.

Coût des fournitures et des prestations des différents intervenants : 1518,68 € ce qui représente 56,24 € par enfant

Coût mairie : 56,24 € - 50 € (aide) = 6,24 € x 27 = **168,48 €**